

Initiatives ministérielles

documents qu'il a mentionnés dans le cours de son intervention.

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'avoue ne pas savoir de quels documents le député veut parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne semble pas y avoir de documents.

La parole est à la députée de Sudbury pour la poursuite du débat.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-62, qui concerne la taxe sur les produits et services.

Le député qui m'a précédée, c'est-à-dire le ministre d'État chargé des Finances, a parlé de réalité. Hier dans son discours, le ministre des Finances a dit que cette taxe correspondait à une vision, qui, disait-il, «se fonde sur une solide notion de la réalité». Je réponds que les hypothèses sur lesquelles le gouvernement fonde ses projections ne correspondent pas aux réalités économiques de la vie quotidienne au Canada.

Quand il défend la TPS, le gouvernement du Canada fait reposer son plaidoyer sur certaines hypothèses. La première veut que le gouverneur de la Banque du Canada ne haussera pas les taux d'intérêt devant l'inflation que va provoquer l'application de cette taxe. Même les ministériels reconnaissent que l'imposition de cette taxe va avoir des effets inflationnistes.

Nous savons tous que le gouverneur de la Banque du Canada déteste l'inflation, et que c'est à dessein qu'il maintient en ce moment les taux d'intérêt à un niveau élevé pour combattre cette inflation. Avec l'imposition de la TPS, le taux d'inflation va évidemment grimper. Que pensez-vous que va faire le gouverneur de la Banque du Canada? Tout porte à croire qu'il va relever les taux d'intérêt. Voilà la réalité.

La deuxième hypothèse veut que les travailleurs canadiens ne demanderont pas d'augmentation de salaire à cause de l'adoption de cette taxe. Je ne sais pas dans quel monde vivent le ministre des Finances et ses collaborateurs, mais il y a une chose que je sais. Lorsque les gens veulent rattraper le coût de la vie, il y a une réaction qui est non seulement automatique, mais nécessaire. Il est bien certain que tous les salariés du Canada vont essayer

de rattraper le coût de la vie et demanderont une augmentation. Voilà la réalité.

La troisième hypothèse de ces prévisions est que tous les fabricants vont déduire de leurs prix les 13,5 p. 100 de la taxe de vente, qui est justement noyée dans ces prix.

Le gouvernement accorde une grande confiance à l'économie de marché et à la concurrence; il pense que les sociétés seront contraintes de répercuter leurs économies pour maintenir leurs prix au même niveau que ceux de leurs concurrents qui pourront en profiter pour baisser leurs prix. Ce sera peut-être le cas sur les marchés très compétitifs, mais la réalité montre que la plupart des marchés au Canada ne sont pas parfaitement compétitifs.

D'ailleurs, de nombreux témoins ont dit au Comité des finances que ce ne serait pas le cas. M. Mezon de l'Association des industries de l'automobile disait au comité, au mois d'octobre 1989:

La plupart des fabricants vont avoir beaucoup de difficultés à le faire. C'est une occasion de faire des profits, et c'est précisément ce qui va se produire. . . je pense que la plupart des fabricants y verront du profit. Et cela contribuera à l'effet inflationniste. . .

La Chambre de commerce de Montréal disait également au comité au mois d'octobre 1989 que face aux augmentations de coûts provenant de la hausse soudaine de l'inflation, les compagnies choisiraient de ne pas baisser leurs prix. C'était tiré d'un article paru dans la *Gazette* de Montréal.

D'ailleurs, l'expérience passée indique que le taux d'inflation des prix des produits manufacturés a augmenté lorsque la taxe sur les ventes à des fabricants a été réduite de 3 p. 100 en 1978. Cela semblerait indiquer que les consommateurs n'ont pas profité de toutes les économies.

Les consommateurs seront laissés sans protection. Les Canadiens n'ont absolument aucune assurance qu'ils ne paieront pas trop cher lorsqu'ils achèteront un produit après l'adoption de la TPS.

Le gouvernement nous dit qu'il va mettre sur pied quelque mécanisme de surveillance. Cependant, l'organisme de surveillance en question n'aura absolument aucun pouvoir lui permettant d'éviter que les consommateurs ne se fassent escroquer. Il devra se contenter de faire rapport. À quoi sert de savoir six mois plus tard qu'on a trop payé? Nous voulons nous assurer de ne pas nous faire escroquer.